

Séance du 13 janvier 2026

L'an 2026, le 13 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon, Guy Daguéné,

Excusés : Olivier Champain, Claire Van Schaik, Sonia Surblé,

Absent : Jérôme Jousselin,

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

1- Délibération n° D012026 – Modification des statuts de la Communauté de communes du Perche Emeraude – Transport à la demande : Approuvé

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Perche Emeraude telle que proposée par la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2025,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté de Communes du Perche Emeraude, à Monsieur le Préfet de la Sarthe, à toute autorité compétente,
- **de donner son accord**, sous réserve de la validation de cette modification de statuts par arrêté préfectoral, au principe de délégation partielle de compétence de la communauté de communes à la Région Pays de la Loire pour le transport à la demande, pour ce qui concerne les trajets internes au ressort territorial de la communauté de communes.

2- Délibération n°D022026 – Isolation thermique par l'extérieur – Demande de constitution d'une servitude de surplomb sur la parcelle communale cadastrée AB507 : Approuvé

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** la constitution d'une servitude de surplomb sur la parcelle cadastrée AB507 selon les caractéristiques suivantes : longueur 8 m x épaisseur 15 cm x hauteur de l'espace libre au pied du mur 5 cm,
- **de fixer** le montant de l'indemnité à 54,00 €,
- **que** les frais d'acte et les frais annexes à la constitution d'une servitude de surplomb seront à la charge des propriétaires réalisant l'isolation thermique par l'extérieur,
- **d'autoriser et de donner pouvoir** à Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, pour signer l'acte de constitution de servitude ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette décision.

3- Délibération n° D032026 – Demande de subvention DETR/DSIL 2026 : Approuvé

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de reconduire** la demande de subvention DETR/DSIL pour le projet de rénovation énergétique, mises en accessibilité et en conformité de la salle des fêtes au titre de l'appel à projets DETR/DSIL 2026,
- **décide** de solliciter le concours de l'Etat,
- **arrête** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT en €
DETR / DSIL (50 %)	438 985,00 €
Fonds vert	250 891,00 €
EPCI	12 500,00 €
Primes CEE	13 686,00 €
Part restant à la commune	161 908,00 €
TOTAL	877 970,00 €

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2026,
- **atteste** que le projet sera inscrit au budget de l'année 2026,
- **atteste** de l'inscription du projet et de ses dépenses en section d'investissement,
- **atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

DIVERS

- **Fibre optique route de la Sauvagère** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite aux forts vents, la fibre optique a été endommagée route de la Sauvagère à cause d'un arbre qui est tombé sur le fil. La société Sartel est intervenue. Il rappelle que les riverains sont responsables et doivent élaguer leurs haies ou arbres afin d'éviter tout incident.

